

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 25 septembre 2014

### **Isolation des bâtiments : Un dossier qui prend une dimension politique ?**

La publication par les Echos, le 4 septembre dernier, de l'information selon laquelle l'Autorité de la Concurrence aurait adressé une notification de griefs à des acteurs majeurs du marché de l'isolation que sont Saint-Gobain ISOVER, le FILMM (Fédération des Fabricants de Laines Minérales Manufacturées) et le CSTB (Centre Scientifique et Technique du Bâtiment) pour entente anticoncurrentielle et qui, selon Les Echos, pourrait constituer un dossier à dimension politique, conduit le SFIRMM à réagir.

Si les faits reprochés à ces trois acteurs importants du marché de l'isolation sont confirmés par l'Autorité de la Concurrence, il serait alors attesté que le CSTB, dont le rôle est central tant dans la certification que dans l'élaboration des normes, aurait manqué aux obligations d'impartialité et de neutralité que l'on est en droit d'attendre d'un établissement public chargé entre autres de missions d'intérêt général pour le compte des pouvoirs publics.

Un tel événement ne serait pas sans conséquence car il éclairerait d'un jour nouveau les positions extrêmement sévères prises par le CSTB à l'égard des isolants minces multicouches réflecteurs et qui sont à l'origine de la réglementation thermique actuelle.

Il est utile de rappeler que durant de nombreuses années le SFIRMM a cherché à avertir les pouvoirs publics sur les faits suivants : les performances des isolants minces réflecteurs ont été dévaluées malgré les nombreuses preuves de leur efficacité en conditions réelles d'utilisation; les procédures de normalisation de la méthode de tests in situ pour les isolants minces multicouches réflecteurs ont été entravées au niveau français et européen; et plus grave encore, les performances thermiques réelles des laines minérales sont bien inférieures à celles déclarées. Les pouvoirs publics ont totalement ignoré ces avertissements.

Si ces comportements anticoncurrentiels sont confirmés au terme de la procédure engagée par l'Autorité de la Concurrence, les conséquences s'attachant à la partialité du CSTB seront extrêmement importantes puisque c'est toute la réglementation thermique et les aides fiscales afférentes qui seraient susceptibles d'être remises en cause en raison de leurs possibles effets anticoncurrentiels.

Il est donc impératif qu'après une longue campagne de discrédit fortement dommageable pour l'ensemble des fabricants d'isolants minces multicouches réflecteurs, les pouvoirs publics réagissent rapidement et prennent les décisions qui s'imposent afin de faire cesser le préjudice que subit la profession. Il s'agit aujourd'hui de réinstaurer sur le marché de l'isolation une équité indispensable à l'atteinte des objectifs de la transition énergétique, au profit des maîtres d'ouvrage, particuliers comme professionnels.

C'est pour cette raison que le SFIRMM demande aux pouvoirs publics, d'ores et déjà d'exprimer publiquement leur neutralité sur ces problématiques en :

- ne relayant plus les positions du CSTB telles qu'elles ont été exprimées dans le cadre du PREBAT<sup>1</sup> et qui sont aujourd'hui fortement soumises à caution;
- réexaminant la prise en compte des mesures des performances en conditions réelles d'utilisation des isolants minces réflecteurs et les conditions réglementaires d'attribution des aides fiscales en matière d'isolation (Crédit d'Impôt Développement Durable, Certificat d'Economie d'Energie,...) qui, en réalité, ne bénéficient qu'aux seules laines minérales.

**A propos du SFIRMM :**

*Le SFIRMM (Syndicat des Fabricants d'Isolants Réflecteurs Minces Multicouches) est l'association de 4 fabricants d'isolants minces multicouches réflecteurs : ACTIS, ITR, VALTECH Industrie et XL MAT qui représentent ensemble près de 80% du marché français. Les principales missions du SFIRMM consistent à démontrer l'efficacité des isolants minces multicouches réflecteurs en matière de réduction des consommations d'énergie dans les bâtiments et à promouvoir les tests en conditions réelles d'utilisation pour mesurer la performance thermique des isolants.*

**Contact presse SFIRMM :**

Carol Pender

T.: 01.49.70.43.12

[Carol.Pender@cohnwolfe.com](mailto:Carol.Pender@cohnwolfe.com)

---

<sup>1</sup> Programme national de Recherche et d'expérimentation sur l'Énergie dans les Bâtiments